

Compte-rendu du Conseil Municipal du 06/11/2025

Présents : CHAUVIN Eric, GENET Juliette, GIRARD Georges-François, MANZONI Jean-Michel, MICHAUD Luc, MILLET Damien, MOUREZ Thierry, TRESY Philippe, VÄLLET Patricia.

Excusés : BRETIN Anthony.

Secrétaire de séance : CHAUVIN Eric.

9 présents, 9 votants

M. le Maire, Luc Michaud, ouvre la séance à 20 h.

1 - Affouage et coupes 2025-26

Affouage, cette année seulement 3 demandes d'attribution d'un lot, le volume initialement destiné à l'affouage ne pourra être entièrement façonné par les affouagistes. Un nouvel entretien avec l'agent ONF permettra de mieux définir le mode d'exploitation qui sera retenu, pour l'instant envisagé comme ne concernant que le débit des houppiers des bois destinés à la vente des fûts de commune, sur les coupes n° 32,33 et 34.

Coupes 2025-26, les coupes et ventes de bois programmées par l'ONF font état d'un total de 370 m³ de résineux sur les coupes n° 9, 10, 13 et 14, et de 120 m³ de feuillus en bois façonnés sur les coupes n° 16 et 17, pour l'année 2026.

Par délibération à l'unanimité des 9 votants, le Conseil Municipal valide les propositions de l'ONF et autorise M. le Maire à signer les documents afférents.

A noter qu'il a été décidé de procéder à des ventes "sous contrat" en ce qui concerne l'exploitation des résineux. Ce mode de vente garantit un tarif fixe (à l'inverse du mode standard "enchères" des ventes ONF), qui a été préalablement négocié par l'ONF avec les scieries locales. Il garantit aussi que le bois est débité localement, lui évitant ainsi d'éventuellement faire un long voyage en container pour revenir au pays une fois façonné.

2 - Prévoyance et mutuelle des salariés

Déjà évoqué et détaillé lors des deux dernières réunions du Conseil Municipal, il a été décidé que la commune prend part aux marchés groupés proposés par le Centre de Gestion du Jura : Mutuelle Générale de Prévoyance pour la prévoyance santé, et société SO Lyon par l'intermédiaire du courtier Alternative Courtage pour la mutuelle santé.

Après étude des offres et niveaux de protection correspondants, la commune de Lavigny va donc proposer à ses agents de :
- participer à hauteur de 50 % de leur cotisation sur l'option "Indemnités Journalières - Invalidité", soit un total de 42,50 € / mois, constituant une charge annuelle de 510 € pour la commune ;
- participer à hauteur de 65 % de leur cotisation sur le niveau 3 de remboursement de la mutuelle santé, soit un total de 66,35 € / mois, constituant une charge annuelle restante* de 796,25 €.

* le secrétaire de mairie travaillant à mi-temps pour chacune des communes de Lavigny et Nevy-sur-Seille, une convention sera établie entre ces dernières pour partager à moitiés égales le montant total, l'une payant la totalité des 65 % de la cotisation, l'autre lui en reversant donc la moitié.

Pour rappel, ces dispositions ne sont que des propositions aux agents, ceux-ci restent libres d'adhérer ou non à ces contrats de prévoyance et de mutuelle santé.

Le montant final de ces nouvelles charges obligatoires pour la commune sera donc au maximum de 1.306,25 € / an.

Par délibération à l'unanimité des 10 votants, le Conseil Municipal autorise M. le Maire à signer tous les documents se référant aux contrats et la convention avec la commune de Nevy-sur-Seille.

3 - Trop-perçu

La société ATC, qui exploite commercialement la location à la commune du terrain d'implantation de l'antenne-relais, s'est acquittée en deux fois d'un montant total de 402 € sans que la commune n'émette aucun titre de paiement. Malgré de multiples propositions de régularisation au fil des 12 derniers mois, la société ATC ne donne pas suite aux contacts répétés.

Pour éviter de déplacer année après années une ligne comptable dans le budget communal, et régulariser ainsi les écritures comptables, le Conseil Municipal décide par délibération à l'unanimité des 9 votants d'inclure cette somme parmi les recettes en émettant un titre "don".

5 - Questions diverses

VILLAGE

Repas des Aînés, programmé le dimanche 14 décembre prochain, ce temps festif et convivial se déroulera au restaurant l'Amaryllis à Perrigny. Les formulaires de participation seront prochainement distribués (réponse avant le 30 novembre).

MAIRIE

Bulletin municipal annuel, les rédacteurs des articles qui le composent (membres des commissions communales, associations) sont invités à faire parvenir leurs textes et illustrations aussi tôt que possible (idéalement mi-décembre au plus tard).

Formations AMJ, les conseillers sont informés du programme hivernal des formations proposées aux élus par l'Association des Maires du Jura.

Projet Grand Site, entré dans sa dernière phase avant décision d'attribution ou non du label "Grand Site de France", une visite des 12 villages qui composent le projet s'est déroulée du 14 au 16 octobre. L'Inspecteur Général des Sites, accompagné d'une délégation de la ComCom Bresse Haute Seille, a pu faire un petit tour du village le jeudi, en observer le cachet naturel et architectural, et en découvrir l'importance de la place de l'eau par les nombreuses fontaines. Complémenté par une visite de la Coopérative Fromagère, son court passage au village devrait lui rester présent à l'esprit puisqu'il en est reparti avec le livre "Lavigny, une commune franc-comtoise dans la Grande Guerre".

STRUCTURES EXTERIEURES

Eclairage Public, les nouveaux luminaires Led installés (hormis rue des Lauzes), c'est le logiciel en permettant la gestion à distance qui a été succinctement présenté. Au final, une diminution de 50 % de la consommation électrique est attendue, représentant quelques 3.500 € / an et laissant envisager un amortissement rapide de l'investissement financier consenti.

SICOPAL, le tarif des repas ne doit pas subir d'augmentation, son activité prend encore de l'ampleur en passant de 5.300 à environ 7.000 repas préparés / jour avec l'intégration de ComComs du Haut-Jura.

A noter qu'il est possible de réserver à l'avance des repas de Noël. Plus d'info sur le site www.sicopal.fr

Voirie CCBHS, pour l'instant encore soumis à l'approbation du budget intercommunal, sont prévus l'année prochaine des travaux de réfection de la chaussée de la rue du Pré Bayard, ainsi que la reprise du chemin des Toupes, de la fromagerie aux quasi-environs de la station d'épuration.

CCBHS, le Directeur Général des Services quitte son poste le 16 janvier prochain pour accomplir la même mission du côté de Nuits-Saint-Georges et Gevrey-Chambertin.

La prochaine réunion du Conseil Municipal se tiendra le jeudi 04 décembre à 20 heures.

L'ordre du jour et les questions diverses étant épuisés, M. le Maire déclare la séance levée à 21 h 15.

Le présent compte-rendu (manuscrit) est approuvé et signé par l'ensemble des présents au Conseil Municipal.

Lavigny, le 13/11/2025

Le Maire, Luc MICHAUD.

